

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS (61) :** J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MERY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURREGES, E. LASSALLE, H. COLIN, D. TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

**POUVOIRS (11) :**

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
C. FARINEAU mandante a pour mandataire A.F. BOURAT  
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire E. AZIHARI  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire JM. MEUNIER  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON  
MÉTAIS mandante a pour mandataire F. MERY  
P. MOREAU mandante a pour mandataire G. PEROCHON  
I. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire H. COLIN  
C. DAGUISÉ mandant a pour mandataire B. MORIN

**EXCUSES (10) :** G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, JL. POYANT, B. SULLI, ML. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, JJ. BERTHELLEMY.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Motion de soutien aux bailleurs sociaux**

Le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures dans son "Plan logement" qui suscitent des inquiétudes que nous partageons.

Parmi ces mesures, la baisse des Aides Personnalisées au Logement de 50 ou 60 euros par mois, devant entraîner corrélativement une baisse égale des loyers pour les bénéficiaires de logements sociaux, ainsi que la réduction de 85 millions d'euros du Fonds National des Aides à la Pierre, vont fragiliser les bailleurs sociaux.

Le conseil communautaire s'inquiète des conséquences concrètes de ces mesures pour les bailleurs sociaux et *in fine* pour les locataires, à savoir :

- Un risque pour l'investissement : les bailleurs sociaux n'auront plus les moyens de construire ou de réhabiliter les logements, alors que les besoins en matière de performance énergétique sont élevés.
- Un risque systémique sur les garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux par les collectivités. En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité qui a apporté sa garantie devra payer l'annuité d'emprunt à la place de l'emprunteur défaillant. Ces garanties permettent de soutenir une politique économique et sociale qui entre dans le cadre de l'attractivité du territoire au sens global.
- Un risque pour l'emploi : la construction et la réhabilitation de logements sociaux, c'est

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°15

page 2/2

100 000 emplois directs dans le BTP sur le plan national, 600 au niveau départemental.

Au niveau local, les bailleurs sociaux que sont Habitats de la Vienne et SEM Habitat sont pleinement impliqués actuellement dans deux projets de rénovation urbaine, à savoir la résidence habitat jeunes à Châteauneuf et la réhabilitation de logements dégradés au sein du quartier du Lac/Renardières dans le cadre de l'opération d'intérêt régional. Les besoins de logements adaptés pour les Séniors sont également pregnants.

Les contreparties annoncées par l'Etat, à savoir le gel du taux du Livret A, l'incitation à vendre une partie du parc immobilier, ou bien encore des crédits supplémentaires alloués à la rénovation urbaine, ne compenseront pas les frais d'exploitation des bailleurs sociaux.

Le Conseil communautaire, conscient des risques collatéraux que vont engendrer ces mesures, demande au Gouvernement :

- de prendre en compte les conséquences pour les bailleurs sociaux des mesures évoquées, notamment dans l'élaboration du futur plan national de l'habitat,
- de ne pas fragiliser davantage le modèle du logement social, dont bénéficient plus de 10 millions de français.

POUR : 71  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1 (B. DE COURREGES)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

27 SEPT 2017

Pour ampliation.

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

